

Robinet, bouteille : à quelle eau se vouer ?

Quand il s'agit de consommation d'eau, deux clans s'affrontent : les partisans de l'eau du robinet d'un côté et les tenants de l'eau en bouteille de l'autre. Prix, impact environnemental, aspect santé, on fait le point sur leurs avantages et leurs inconvénients.

Au robinet ou en bouteille, toutes ces eaux sont potables et destinées à la consommation humaine. Et pourtant, certaines spécificités les distinguent. L'eau du robinet provient de captages souterrains et de surface (rivières, lacs...). C'est « le produit alimentaire le plus contrôlé », indique l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Elle subit en effet un traitement afin de respecter les paramètres microbiologiques, physico-chimiques, radiologiques et organoleptiques fixés par le Code de la santé publique et elle est surveillée par les agences régionales de santé (ARS). Elle est également chlorée pour la désinfecter et tuer les bactéries présentes dans les canalisations. Les eaux en bouteille, minérales ou de source, sont quant à elles exclusivement d'origine souterraine. Leur composition est, là aussi,

Que penser des machines à gazéifier ?

Les machines qui transforment l'eau du robinet en eau gazeuse connaissent un vrai succès. Leurs fabricants avancent l'argument écologique – la même bouteille en plastique ou en verre est réutilisée – pour inciter les consommateurs à s'équiper. Le magazine *60 Millions de consommateurs* estime, dans son hors-série d'avril 2018, que « grâce aux machines, ce sont 1 000 bouteilles qui sont économisées sur trois ans, soit environ 30 kg de plastique (PET) [pour une famille] qui n'auront pas besoin d'être recyclés ». Toutefois, ces chiffres sont à relativiser si l'on utilise les recharges de concentré à ajouter à l'eau du robinet et qui permettent de fabriquer des sodas. Ces bouteilles ne sont pas toutes recyclables. Le cylindre de CO₂ est quant à lui réutilisable. Il faut le rapporter en magasin pour l'échanger. L'utilisation de ces machines ne pose a priori pas de problème de santé, à condition de ne pas abuser des sodas faits maison, même si, d'après leurs étiquettes, les concentrés contiennent moins de sucre que les sodas classiques.

strictement vérifiée, mais elles ne peuvent pas faire l'objet de traitements de désinfection. Les eaux minérales naturelles qui, comme leur nom l'indique, contiennent des minéraux, peuvent avoir des concentrations de fluor différentes de celles de l'eau du robinet. Toutes ne peuvent donc pas convenir à un usage quotidien et mieux vaut demander conseil à son médecin.

Des réglementations différentes

Côté composition, selon l'association UFC-Que Choisir, « la pollution de l'eau du robinet par les nitrates devient rare, et les dépassements de normes sur les pesticides peu fréquents ». Cependant, Générations futures a étudié les résultats des contrôles sanitaires réalisés par les ARS en 2019 et il en ressort que la majorité des résidus de pesticides sont des perturbateurs endocriniens suspectés, dont le potentiel d'action sur le long terme, même à faible dose, inquiète l'ONG. Celle-ci réclame une forte réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Au sujet de la présence de plomb, la réglementation s'est durcie ces dernières années et les branchements publics ont été remplacés. Le problème peut toutefois persister dans les habitations anciennes, où il est recommandé d'éviter de consommer le premier jet du matin.

En ce qui concerne les eaux en bouteille, une étude, publiée en 2018 sur la plateforme Orb Media et portant sur onze grandes marques mondiales, a montré que 93 % d'entre elles contenaient des microplastiques. Ceux-ci étaient présents dans une quantité variable, mais ils étaient en moyenne deux fois plus nombreux que dans l'eau du robinet. Or on ne connaît pas encore leur impact sur la santé.

Une question de coût et de goût

Sur le plan financier, l'eau du robinet gagne le match. D'après les calculs d'UFC-Que Choisir, elle vaut en moyenne 0,003 euro le litre, avec néanmoins des disparités selon les territoires. Le prix de l'eau de source est en moyenne de 0,20 euro le litre et celui de l'eau minérale de 0,40 euro. Ces deux dernières affichent de plus un coût environnemental conséquent à cause de leur transport par camion qui émet des gaz à effet de serre et de leur emballage en plastique qui produit des déchets – en moyenne 10 kg par an et par personne – qu'il faut retraiter.

Autre critère de choix : l'aspect gustatif. Le goût chloré est le principal reproche que l'on fait à l'eau du robinet. Pour l'éliminer, l'Anses recommande de laisser reposer l'eau « 30 minutes dans une carafe avant de la consommer ». Les eaux en bouteille, de leur côté, ont chacune une saveur différente, liée notamment à leur teneur en minéraux, à la zone de captation ou à leur composition, qui peut varier dans le temps pour les eaux de source. Enfin, pour mieux les conserver, l'Anses préconise de stocker les bouteilles « à l'abri du soleil et de la température, dans un endroit frais ».